PERDU.

LUNDI, le 24 du courant depuis la Haute Ville à la rue des Prairies Faubourg St. Roch, VINGT TROIS LOUIS, en billets de Banque de dix, cinq et deux piastres; ces billets étaient sous enveloppe et pliés *en rouleau*. La personne qui a trouvé cette somme est priée de la remettre soit au bureau du Canadien, ou du Fantasque, ou au soussigné, et elle sera généreusement recompensée.

G. F. TREMBLAY,
Avocat

St. Roch, rue des Prairies.

A VENDRE.

PAPIERS PEINTS

De J. H. DUFOUR et LE ROY de PARIS.

PAUL ET VIRGINIE, paysage grisaille en trente feuilles sur papier grand Raisin, et quelques piè ces de bordure.

P. GINGRAS, JUNR.
Rue Lamontagne, No. 11.

Québec, 11 Octobre 1842.

Pelleteries, Hardes, Marchandises.

LE Soussigné offre en vente à son magasins Rue Lamontagne No. 11 et Rue Champlain No. 313, un grand assortiment de Marchandises Sèches, Hardes de toutes sortes, Cinques et Gants. Le tout AU PLUS BAS PRIX.

Gants d'imitation de Loutre,	Casques d'imitation de Martre,
Do. *Loup-marin gris*,	Do. Rat-musqué,
Do. do. noirs,	Do. Neustrie,
Do. Neustrie,	Do. Astracan,
Casques de Loup-marin du sud.	Do. Vison,
Do. de Martre,	

PIERRE GINGRAS, JUNR.

Québec le 3 octobre.

LOUIS LEMOINE
ARMURIER-MÉCANICIEN,

Rue St. Jean No. 40 Haute Ville.

INFORME respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient de recevoir et qu'il offre à des prix très-modérés un assortiment de FUSILS et ACCESSOIRES DE CHASSE; le tout bien fini et en excellent ordre.

Il se charge de faire exécuter en Angleterre et sous sa propre direction toutes espèces d'armes et d'autres articles en son genre. Les personnes qui desireraient lui confier quelque commande sont priées de les lui faire parvenir avant le 25 Septembre prochain.

Québec Août 1842.

A VENDRE
AU PLUS BAS PRIX,

A SES MAGASINS CHAQUE COTÉ DE LA PORTE.

UN Assortiment *général de FOURRURES d'hiver*
SAVOIR

Robes de Carriules du Nord et du Sud.
Casques de pelleteries de toutes sortes.
Un grand assortiment de Casques de Drap avec bandes de pelleteries de toutes sortes.
Mitaines, Gants, Souliers de Caribou, Sacs de voyage.

AUSSI :

Manteaux de Caoutchouc de la meilleure qualité.

J. B. CORRIVEAU.

Québec, 9 Oct. 1842.

REDINGOTES DE SOLDATS.

A VENDRE des Redingotes de Soldats au cent ou à la pièce.

POÊLES A VENDRE DE 18 20,—24,—27,—30, pouce.

JOHN VANDERRIEYDEN.

Québec 9 octobre 1842.

A LOUER.

Pour plusieurs années, livrable au premier Mai prochain.

LA SUPERBE MAISON de BAS BIJOU à un mille de Québec joignant le faubourg St. Valier; avec le spacieux jardin qui en dépend de 24 arpents de long sur 1. 1/2 de large rempli d'arbres fruitiers, deux granges, étables, &c. le tout dans le meilleur ordre, puits étanq et en outre 9 à dix arpents de terre ou environ.—

AUSSI à LOUER ou à VENDRE une charmante maison sur la même terre avec 4 lots de quarante pieds sur soixante chaque, et environ 10 à 11 arpents de terre en prairie, le locataire pourra faire travailler le jardin et labourer cet automne si cela lui convient.—

A VENDRE une grande maison, avec tanneries *au faubourg St. Vallier, joignant au Sud* Ouest a Mr. Lenfesty.— Avec le superbe terrain qui en dépend, qui s'étend jusqu'à la rue St. Gabriel, et au bout duquel est bâtie une autre maison nouvellement réparée.—

S'adresser à R. Lelièvre Ecuier Notaire ou au Soussigné propriétaire

M. SAUVAGEAU.

Québec 1er. Octobre 1842.

ANNONCES DU GOUVERNEMENT CIVIL.

CIRCULAIRE.

DOWNING STREET, 20 AOUT, 1842.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour être publiée dans la Colonie qui est sous votre Gouvernement, une copie d'un ordre de Sa Majesté en Conseil, établissant la réduction du taux des honoraires pour les causes en Appels entendues par le Comité Judiciaire du Conseil Privé, en même temps que la copie d'un ordre émané de ce Comité, transférant la taxation des frais des mains des Maîtres de la Cour de Sa Majesté à Westminster, au Maîtres de la Cour d'Appels du Bureau du Conseil Privé

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant et très fidèle Serviteur,
(Signé) STANLEY.

Au très Honorable
SIR CHARLES BAGOT.
G. C. B., &c. &c. &c.

A LA COUR AU PALAIS DE BUCKINGHAM,
LE IIIIE JOUR D'AOUT 1842.
PRESENTE,
Sa très Gracieuse Majesté la Reine, en Conseil.

VU qu'il a été lu ce jour au Conseil une représentation venant du Comité Judiciaire du Conseil privé, en date du 19 août courant, et conçu dans les termes suivants :

"Les Lords du Comité Judiciaire ayant pris en considération le tableau d'après lequel les frais des causes en Appels, et les autres matières référées par votre Majesté à ce Comité, sont ordinairement taxés par les Maîtres de la Cour du Banc de la Reine, ou d'autres personnes auxquelles leurs Seigneurs ont, de temps à autre, référé la même chose; leurs Seigneurs s'accordant à représenter humblement à votre Majesté qu'il est expédient que le tableau des frais jusqu'ici alloués dans les dites procédures devant ce comité, soit réduit; et leurs Seigneuries recommendent que, *provisoirement et jusqu'à plus ample consi*dération de tels frais dans toutes les causes en Appels ou dans toutes les matières qui ne sont pas en Appels, venant des Cours de Jurisdiction Ecclésiastique et d'Amirauté, soient taxés et alloués par tous les officiers taxans, ainsi qu'il sera ci-après ordonné de vérifier et de rapporter le dit tableau au Conseil, suivant la cédule ci-annexée; et que ce taux de charges soit suivi par les Solliciteurs devant ce Comité."

Sa Majesté ayant pris cette représentation en sa considération, il lui a plu, par et avec l'avis de son Conseil Privé, d'approuver cette représentation, et ce qui y est recommandé, et d'ordonner, et il est ordonné par les présentes que ces avis soient dûment et ponctuellement observés, qu'on y ait égard, et qu'ils soient mis en exécution. Que tous ceux qui pourront y être concernés en *prennent connaissance, et en conduisent en conséquence.*

C. C. GREVILLE,

CEDULE DES FRAIS CI-DESSUS MENTIONNÉS.

	£	s.	d.
Arrhes,	0	13	4
Pour examen des copies officielles des procédures,	2	2	0
(La fixation de cet honoraire est laissée à la discrétion du Greffier de Cour d'Appels.)			
Assiduité au Bureau du Conseil pour affaires ordinaires, telles que entrer un Appel, une comparution, faire une recherche, entrer une Pétition ou un Affidavit, donner un Avis,	0	10	0
Instructions pour demande d'Appel	0	10	0
Dresser une Pétition ou une Cause, par feuille,	0	2	0
Dresser une Appendice, par feuille,	0	1	6
Copier, par feuille,	0	0	6
Comparaître sur ordre ou référence,	0	0	0
Dresser de petites Pétitions pour Ordre, etc.	0	10	0
Instructions pour cause,	1	0	0
Assister comme Conseil,	1	0	0
Corriger des feuilles d'épreuves, par feuille imprimée,	0	10	6
Correction de feuilles d'épreuves étrangères ou des Index, par feuille imprimée,	1	1	0
Pour Audition,	0	0	0
Assister le Greffier du Conseil par ordre,	0	0	0
Assister à la chambre du Conseil pour une Pétition,	1	6	8
Assister tout le jour à la chambre du Conseil pour un Appel qui n'a pas lieu,	2	6	8
Assister à une audience,	3	6	8
Assister à un jugement,	1	6	8
Frais de Session (pour l'année légale) égaux à 4 fois les frais de terme,	3	3	0

A LA CHAMBRE DU CONSEIL, WHITEHALL,
10 AOUT, 1842.

Par Comité Judiciaire, du Conseil Privé.

Les Lords du Comité Judiciaire ayant pris en considération la coutume de référer la taxation des frais pour les causes en Appels, et autres matières discutées à la barre de leurs Seigneuries, aux Maîtres de la Cour de Sa Majesté de Westminster, et étant d'opinion que cette coutume devrait être discontinuée; là dessus il a plu à leurs Seigneuries d'ordonner, comme il est ordonné par le présent, qu'il soit référé au Greffier du Conseil Privé pour les causes en Appels, agissant comme le Régistrateur de ce Comité, pour taxer tous les bills de frais, d'après les ordres de leurs Seigneuries pour les causes en Appels, ou pour les pétitions des parties; et leurs Seigneuries ordonnent de plus, que toute taxation de cette nature soit déterminée par la cédule des honoraires annexée à la représentation de leurs Seigneuries à Sa Majesté en Conseil, en date de ce jour; et leurs Seigneuries ordonnent de plus qu'il soit tenu un état séparé de tous les frais reçus par le dit Greffier pour les causes en Appels, en accompte de pareilles taxations, et ces honoraires doivent être les mêmes que ceux fixés par les maîtres ou autres personnes auxquelles la taxation de pareils bills a été ci-devant référée.

C. C. GREVILLE.

CONTRATS POUR LES ECLUSES DU CANAL WELLAND.

DES propositions seront reçues d'ici au PREMIER NOVEMBRE prochain, à l'Office du BUREAU des TRAVAUX, à Kingston, pour la construction de 17 (Dix-sept) ECLUSES sur le CANAL WELLAND, et l'excavation des fosses pour les écluses, et les intermédiaires partout où il seront répétés.

Il ne sera pas nécessaire que ceux qui feront des propositions résident à Kingston ou à Ste Catherine— Ceux dont les propositions seront acceptées en recevront avis par la malle, de la part du Secrétaire du Bureau des Travaux.

Les plans et spécifications peuvent être examinés au Bureau du Canal Welland, à Ste. Catherine, et Kingston

Des cautions, résidants dans la Province seront requisent.

T. S. BEGLEY.
Secrétaire.

Office du Bureau des Travaux } 27 Oct.
Kingston 11 Octobre 1842 }

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES PROPOSITIONS seront reçues pour l'exécution du Canal, travaux de MAÇONNERIE, ouvrages de TERRE et de ROC, dans toutes ou aucunes des sections sur la ligne du CANAL de BEAUHARNAIS, suivant les CARTES, PLANS SECTIONS SPECIFICATIONS et INSTRUCTIONS, qui peuvent être vues au Bureau du Comité des Travaux à Kingston, ou au Bureau de J. B. MILLS, Ecr. ingénieur, à St. Timothée, qui donnera également telle information ultérieure aux personnes qui désirant faire des offres, pourront requérir, après le 2 NOVEMBRE.

On ne recevra aucune *proposition qui ne sera pas suivant* la forme prescrite, dont on peut se procurer des copies en faisant applications comme ci-dessus.

Les propositions seront accompagnées d'un consentement écrit de deux cautions solvables qui déclareront se porter comme garantie pour la due exécution du contract, et ces propositions doivent être adressées au Bureau du Secrétaire des Travaux, à Kingston, et doivent être délivrées le ou avant le 21 NOVEMBRE prochain date après laquelle aucune proposition ne sera reçue.

T. S. BEGLEY.
Secrétaire,

Office du Bureau des Travaux } 27 Oct.
Kingston 22 Octobre 1842 }

A VENDRE.

DES Propositions adressées au Secrétaire du Bureau des Travaux, à son Office à Kingston, seront reçues jusqu'au 10 Novembre prochain pour l'acquisition de la GRANDE REMISE de 80 pieds de long, sur 63 pieds de profondeur, érigée comme lieu de manège, en arrière de l'ancienne maison du gouvernement, il y a environs deux ans.

L'acquéreur devra l'abattre et l'enlever avant le premier Décembre prochain.

T. S BEGLEY.
Secrétaire,

—27 Oct. 1842.